



Frontignan, le 21 novembre 2016

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 14 novembre 2016**

**Présents :** G. Chaput, R. Casses, D. Coquery, F. Herrera, R. Tant, D. Tsouladzé, M. Lidou (en partie)

**Absents excusés :** G. Forner, P. Fontaine, C. Robquin

**Début de la réunion :** 18 h 15

**Ordre du jour :**

### **1- Approbation du compte rendu de CA du 10.10.2016.**

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

### **2- Affiliation à France Nature Environnement (FNE)**

*(rappel : France Nature Environnement est une fédération regroupant des associations de protection de la nature et de l'environnement).*

Comme prévu lors de notre précédent CA, Robert Tant était chargé d'étudier les statuts et le règlement intérieur de cette fédération. Il apporte lors, de ce conseil, ses réflexions et son avis afin d'aider à la prise de décisions.

Après un moment de discussions sur les dispositions à prendre (Compatibilité d'activités, positionnement pour le deuxième collège, cotisation 5 % des cotisations perçues...), les conseillers présents émettent un accord de principe et décident à l'unanimité d'engager la procédure d'affiliation à France Nature Environnement.

Le secrétaire est chargé de préparer le dossier de demande d'adhésion et l'adresser à cette instance. Au final, si il y accord de FNE sur cette demande, l'affiliation, pour être effective, devra être soumise à l'approbation des adhérents lors de notre assemblée générale prévue fin mars 2017.

### **3- Intégration de M. LIDOU comme conseiller au CA**

Le secrétaire informe de l'adhésion de Monsieur Lidou à ARZF et indique qu'il a reçu par courriel sa proposition de demande d'intégration comme membre au sein du CA. Cette intention est soumise aux votes.

- Accord des membres à l'unanimité,
- À entériner par les adhérents lors de l'assemblée générale de 2017.

Dominique Coquery souligne la nécessité qu'aucune référence à FNE ne devra être faite jusqu'à cette date.

Absent lors de ce débat, Monsieur Lidou est invité à participer à la suite de ce conseil. A son arrivée le Président l'informe des décisions prises. Monsieur Lidou remercie les membres et indique sa volonté, d'être le lien avec FNE et le représentant d'ARZF.

Pour conclure, le Président indique que cette adhésion permettra :

- d'intégrer un réseau de protection de l'environnement,
- de bénéficier d'une structure juridique en cas de besoin,
- de profiter d'informations qui, sans cela nous échapperaient,
- de s'inscrire dans la durée.

#### 4- Odeurs et article Midi Libre

Lors du précédent CA, il a été question d'un article paru dans sur Midi Libre courant septembre qui faisait état d'implantation de capteurs suite aux mauvaises odeurs sur La Peyrade. Le titre indiquait « *Mauvaises Odeurs - trois capteurs de plus – implantés sur La Peyrade* » .

Manquant de temps pour aborder ce sujet il avait été reporté, charge à Francis Herrera de faire un point sur ce sujet.

Francis Herrera intervient et précise les incohérences et les erreurs techniques qui ont été diffusées concernant cet article :

- Il n'existe aucun dispositif in situ pouvant collecter et analyser des pollutions olfactives ; si non pourquoi aurait-on besoin pour l'observatoire des odeurs de « NEZ » pour les identifier et les signaler.
- Concernant les implantations sur La Peyrade pour le captage des Composés Organiques Volatiles ; il s'agit en fait d'une campagne de mesures que réalise AIR LR suite à la réunion de la commission de suivi de site(CSS) de la société SCORI à laquelle ARZF participe et qui a eu lieu en juin de cette année. Cette campagne doit permettre un comparatif avec des mesures réalisées par un laboratoire indépendant ayant fait ressortir des valeurs de COV au dessus des seuils admissibles. ARZF ayant eu connaissance aussi de ce dossier avait fait part de son étonnement, de son inquiétude. En réaction, cette campagne proposée par AIR LR, comporte deux périodes de mesures qui devraient permettre de répondre aux interrogations, de lever les suspicions en confrontant les résultats.
- La première phase a eu lieu durant l'été 2016, la seconde aura lieu en hiver 2017 et les résultats seront communiqués au printemps 2017.
- Pour cela, treize capteurs sont mis en place temporairement durant 4 semaines (2 à l'intérieur de la société et 11 dans son environnement -pour certains au quartier La Peyrade). Ils doivent permettre la recherche d'un ensemble de 25 COV gazeux.
- Au sujet de l'article qui porte confusion, après contact avec Olivier Laurent (interviewé par le journal pour cet article), il s'agit bien de ce contexte et confirme l'amalgame faite dans le texte.

#### 5- Suite enquête publique HEXIS

Gérard Chapat informe les membres du rapport de l'inspection des installations classées concernant la demande d'autorisation d'exploitation. Il rappelle le travail réalisé par ARZF lors de l'Enquête Publique et notre intervention écrite (voir site arzf.org). Après quelques précisions sur le contenu de ce rapport, il apporte les commentaires suivants :

L'Enquête Publique précède la réalisation de projets industriels ayant un impact sur la santé humaine et l'environnement et doit en limiter les effets (ce n'est pas seulement une aide à la décision !). Il est donc évident qu'une concertation se place en amont d'une décision, qu'elle peut et doit influencer.

Dans le cas contraire ce n'est pas une concertation, mais une information.

Nous sommes en droit d'attendre des entreprises IPCE un comportement exemplaire car elle engendre des nuisances, qui dans certains cas peuvent menacer l'intégrité physique des personnes.

Reste que, hors du rapport VERITAS du 28/02/2014 et de l'annexe du rapport du commissaire enquêteur de juin 2016 sur le contrôle des émissions atmosphériques d'HEXIS, la nature exacte du solvant, ou mélange de solvants, n'est jamais exposée clairement.

Le rapport objectif du commissaire enquêteur nous a permis de comprendre et de relever avec exactitude quels manquements étaient en cause et ils sont nombreux.

Pour mémoire ; rappel des dysfonctionnements de l'année 2012, soit une panne de 4 mois de l'incinérateur des émissions de COV canalisées à l'arrêt et production maintenue !!!.

Notre intervention écrite, conjointe à celles de particuliers et des membres du conseil municipal de Frontignan a permis la prise en compte par les services de l'État de propositions et d'avancées très concrètes inscrites dans le projet d'arrêté préfectoral.

Ce projet d'arrêté à venir, recommande le doublement de l'équipement traitement des COV existants pour garantir le respect des valeurs limites d'émissions canalisées à l'échéance de mai 2017 et l'arrêt immédiat de la production en cas de panne d'incinérateurs.

## 6- Dépollution de la friche Exxon Mobil

Un plan de gestion réalisé par le bureau d'étude ARCADIS, mandaté par ESSO SAF et commandité par la Municipalité concernant la dépollution de la friche EXXON MOBIL a fait l'objet d'un rapport. Après consultation de ce rapport, Gérard Chaput retransmet aux membres du conseil, les principaux éléments qu'il a pu en tirer. Il explique à l'aide d'un schéma illustrant la découpe de terrain les particularités géologiques et hydrogéologiques qui conduisent à organiser les travaux de dépollution (Zonage d'intervention, concentration des hydrocarbures, profondeur des excavations fonction de la zone saturée, type de polluants pouvant être rencontré, stratégie de remise en état ...).

Francis Herrera rappelle la préoccupation qui justifie ce suivi par l'association, qui est de s'assurer, que les effets de cette dépollution n'engendrent pas, pendant la phase des travaux, des conséquences trop importantes pour les riverains et les habitants du centre ville concernant :

- la pollutions atmosphériques, odeurs, poussières et émanations du sols de composés organiques volatils ( COV )
- les nuisances sonores, circulations poids lourds et vibrations engins émises par le chantier.
- les risques de transfert de pollution par la nappe phréatiques, le ruissellement ou les conditions climatiques particulières.
- la tenue des délais de réalisation et l'efficacité des processus mis en oeuvre sur la réduction des contaminations, arsenic, plomb, PCB, et autres métaux lourds ...etc.

Pour conclure le président indique qu'il a lieu, surtout pour ne pas hypothéquer l'avenir, d'organiser une communication exemplaire en matière d'enjeux et d'objectifs pour cette opération de réhabilitation environnementale avec tous les riverains et les acteurs impliqués dans la vie locale.

## 7- Sujet divers

- **Trésorerie** : René Casses fait un point sur l'état des finances 2016 de l'association : à ce jour le solde financier est de 219€ (recettes 1404€ dont 840€ provenant des cotisations, dépense 1185€).
- **Subvention municipale** : le trésorier, propose ensuite de renouveler à l'identique la somme qui nous a été alloué cette année pour établir la demande de 2017 =>**accord des membres**.
- **Comité de quartier de Méréville** : Gérard Chaput et Francis Herrera ont, à l'invitation de ce comité, fait un point des activités et des actions en cours concernant l'observatoire des odeurs et la pollution atmosphérique aux COV et aux poussières.
- **Prévision de la date de l'Assemblée Générale** : décision est de la réaliser courant des deux dernières semaines de mars 2017 (22-23-28-29) suivant disponibilité de la salle Voltaire.
- **Débat/conférence** : suite à la sollicitation d'un auteur de roman dont sa dernière parution situerait l'action dans un contexte de risque environnemental, le secrétaire demande l'autorisation d'acheter ce roman pour en prendre connaissance avant de donner suite à cette demande. => **accord des membres**.
- **Fronticoop énergies** : comme décidé lors de notre précédent CA, le trésorier est chargé d'adresser l'adhésion à cette association.
- **Courrier adressé à la Dreal** pour une rencontre concernant les sujets en cours. Gérard Chaput indique qu'il a pris contact avec le secrétariat et que la réponse et propositions de dates devraient nous parvenir rapidement.
- **AG Air LR** : Francis Herrera indique qu'il a reçu la convocation pour cette AG extraordinaire, l'objet principal étant la fusion entre AIR Languedoc Roussillon et AIR Midi Pyrénées dans le cadre des AASQA (Association Agréée pour le Suivi de la Qualité de L'air). Elle aura lieu le 2 décembre. Francis Herrera représentera l'association ARZF.
- **Association HUMANISME et CULTURE** : nous sollicite pour participer au projet de lecture publique, d'exposition et de présentation de leur brochure 2017 établie sur le thème " Notre terre est unique à Frontignan et ailleurs-préservez là" prévu le 9 janvier 2017 au Mas Rimbault (projet de Texte ARZF sur la dépollution à fournir pour le 15 janvier 2017 )

**Prochaine réunion de CA le 12 décembre 2016**